



*Communiqué de presse
Paris, le 20 avril 2016*

Risque inondation : État, collectivités et opérateurs franciliens s'engagent !

Réduire la vulnérabilité des réseaux structurants d'Île-de-France en cas de crues, c'est l'objectif de la signature de la déclaration d'intention.

Suite au retour d'expérience de l'exercice EU Sequana de mars 2016, Jean-François Carencio, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Michel Cadot, préfet de police de Paris, ont cosigné le 20 avril 2016, avec les opérateurs de réseau dans les domaines de l'énergie, des télécommunications, de l'eau, de l'assainissement et des transports et les collectivités compétentes, une déclaration d'intention « *afin de réduire la vulnérabilité de nos réseaux en cas d'inondation et de favoriser le partage de données sur le sujet* » a souligné Jean-François Carencio.

« *Cette crue hors norme aura lieu et le rôle de l'État et de ses partenaires est d'anticiper et de préparer au mieux notre région à ce risque, il faut accélérer pour être prêt !* », a rappelé Jean-François Carencio.

Anticiper le risque, c'est le but de la signature de cette déclaration qui est une première en France

Cette déclaration d'intention formalise l'engagement des opérateurs à réduire la vulnérabilité de leur réseau aux inondations. Il s'agit d'une initiative pionnière sur le territoire national.

Les opérateurs de réseau réaliseront en outre pour septembre 2016 une cartographie de la vulnérabilité de leurs réseaux au risque inondation. Ces données seront mises à disposition des collectivités, aménageurs entreprises..., favorisant une approche intégrée du risque inondation.

Ce partage des données constitue une avancée notable et permettra également de renforcer la prise en compte des interdépendances entre réseaux.

La priorité en 2016 est de réduire la vulnérabilité des infrastructures franciliennes

Les collectivités, en tant que gestionnaires de réseaux, sont parties prenantes dans cette déclaration et doivent aussi mobiliser les délégataires de service public à prendre en compte ce risque inondation.

L'État s'engage à leurs côtés en mettant à leur disposition des données d'aléa et en favorisant les échanges entre collectivités et opérateurs.

Un des objectifs prioritaires de la stratégie francilienne de gestion du risque inondation, approuvée d'ici fin 2016, est la réduction de la vulnérabilité des réseaux !

Cette déclaration s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation nationale.

Des actions ont d'ores-et-déjà été mises en œuvre, ainsi la RATP a présenté les investissements réalisés pour améliorer la résilience de son réseau. Près de 6 millions d'euros ont été investis afin de réduire le coût de remise en service de son réseau, évalué entre 2 et 5 milliards d'euros.

Des conséquences potentielles désastreuses pour Paris et sa région

Pour rappel, l'impact d'une crue centennale, identique à celle de 1910, sur l'agglomération parisienne aurait des conséquences dramatiques. **Près de 800 000 personnes habitant en zone inondable seraient directement impactées. La défaillance des réseaux en cas de crue accroîtrait** encore davantage les impacts puisque près de 1,5 millions de personnes subiraient des coupures d'électricité et près de 5 millions des coupures d'eau potable.

Liste des signataires de la déclaration d'intention

ERDF / RTE (Réseau de Transport d'Électricité) / GrDF / GRTgaz / RATP / Société du Grand Paris / Eau de Paris / SIAAP / Véolia Eau / Orange / Numéricable – SFR / Bouygues Telecom Suez Eau France / SNCF

Pour les collectivités et groupements de collectivités :

conseil départemental des Hauts-de-Seine / conseil général de Seine-Saint-Denis / SEDIF / SIGEIF (syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) / SIPPAREC (syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) / SEPG (syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers) / EPTB Seine Grands Lacs / syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise / Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) / Ville de Paris / conseil départemental du Val de Marne / EPTB Entente Oise Aisne / SMGSEVESCO / STIF

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>